

Retour d'expérience sur la démarche d'accompagnement des collectivités en faveur de l'organisation de la compétence GEMAPI

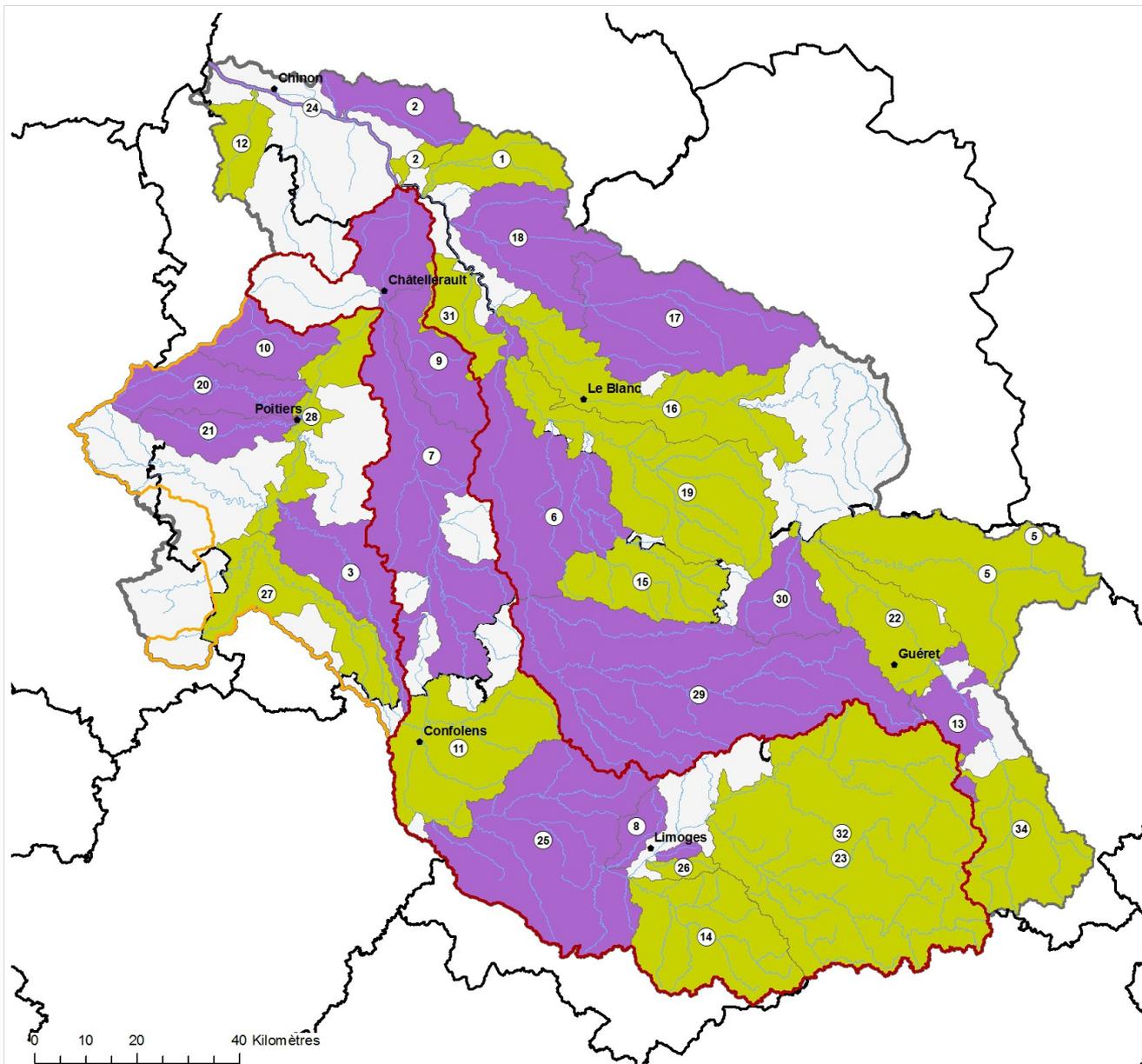
3 novembre 2016, à Lathus



Bassin de la Vienne



Etat d'avancement des programmes de gestion des milieux aquatiques sur le bassin de la Vienne (Situation en janvier 2016)



SAGE

SAGE Vienne

SAGE Clain

Contrats Territoriaux

en élaboration

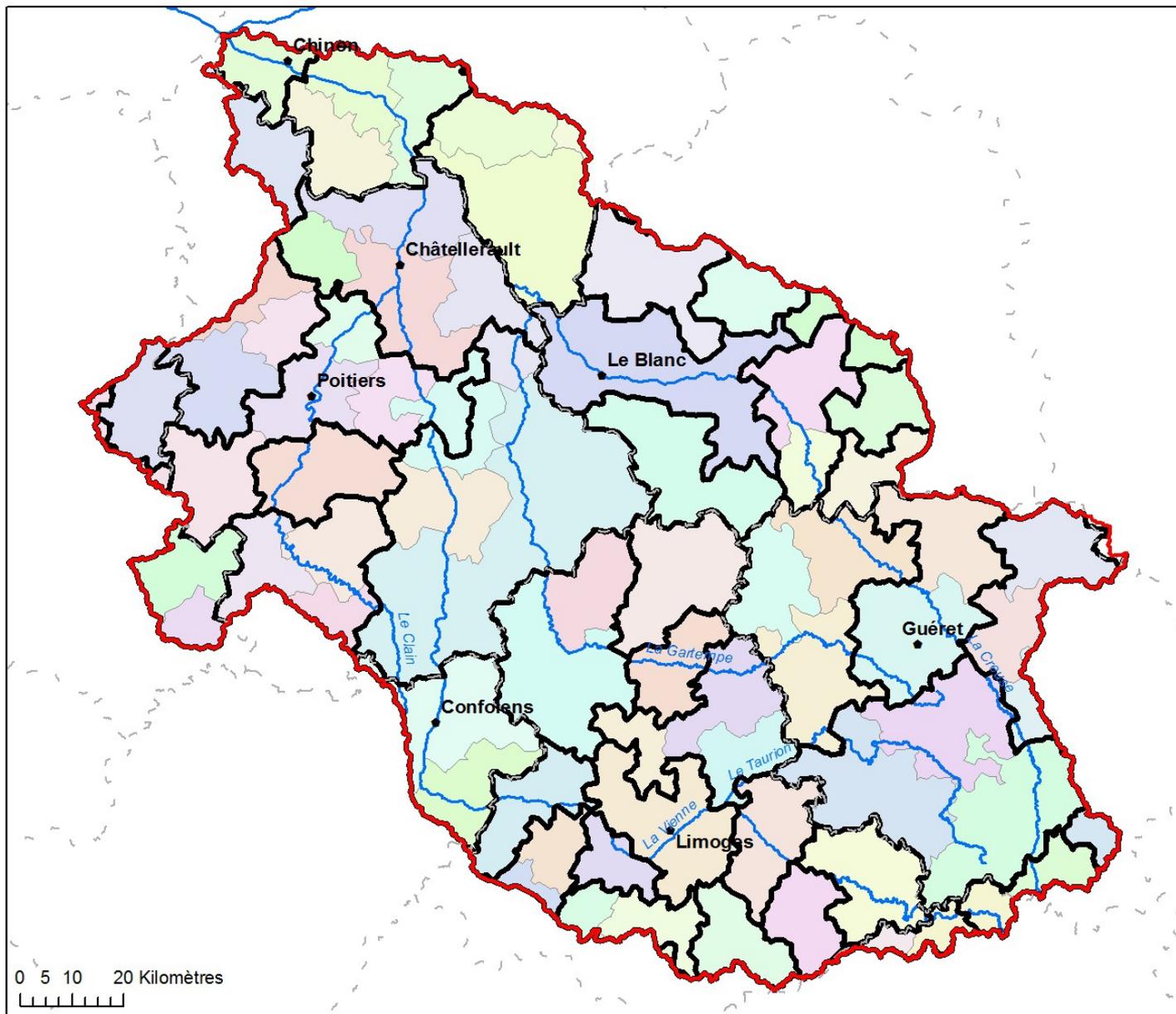
- 1, CTMA Esves
- 2, CT Manse - Ruau panzout - Reveillon (Reveillon)
- 5, CTMA Petite Creuse
- 11, CT Issoire - Goire
- 12, CTMA Negron
- 14, CTMA La Briance
- 15, CTMA La Benaize
- 16, CTMA Creuse Moyenne
- 19, CTMA Anglin
- 22, CTMA Creuse (23)
- 26, CTMA Valoine
- 27, CTMA Clain amont
- 28, CTMA Clain
- 31, CT Creuse et affluents
- 32, Sources en action 2
- 34, CTMA Creuse amont
- 35, CTMA Miosson

Contrats Territoriaux

mis en oeuvre

- 2, CT Manse - Ruau panzout - Reveillon
- 3, CTMA Clouere
- 5, CT des Martinats
- 6, CTMA Bassin de la Gartempe
- 7, CT Vienne aval
- 8, CTMA Aurence-Auzette
- 9, CTMA Ozon
- 10, CTMA Pallu
- 13, CTMA Creuse médiane
- 17, CTMA Claise (36)
- 18, CTMA Claise (37)
- 20, CTMA Auxance
- 21, CTMA Boivre
- 23, Sources en action 1
- 24, CTMA Annexes hydrauliques Loire, Vienne, Creuse...
- 25, CTMA Vienne moyenne
- 29, CR Gartempe
- 30, CR Sedelle

SDCI sur le bassin de la Vienne



- Bassin de la Vienne
- Départements
- Principaux cours d'eau
- SDCI**
- Périmètres des EPCI à FP définis dans les SDCI
- EPCI à FP avant les SDCI

0 5 10 20 Kilomètres

Conception : EPTB Vienne
Sources : SDCI, IGN,
EPTB Vienne, Banatic
Date : avril 2016

Motivation de la démarche

- Besoin d'information identifié
- Inscription dans les missions d'accompagnement de l'EPTB
- Contribution à la mission d'appui technique de bassin

Réunion d'information sur la GEMAPI le 17 octobre 2014

- Présentation des dispositions introduites par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM)
- Échanges sur les conditions d'application de la compétence GEMAPI



Bassin de la Vienne : Organisation de la concertation relative à la mise en oeuvre de la compétence GEMAPI par territoire homogène



Territoires

- Clain
- Creuse amont
- Creuse aval
- Gartempe
- Vienne amont
- Vienne médiane
- Vienne aval
- Vienne tourangelle

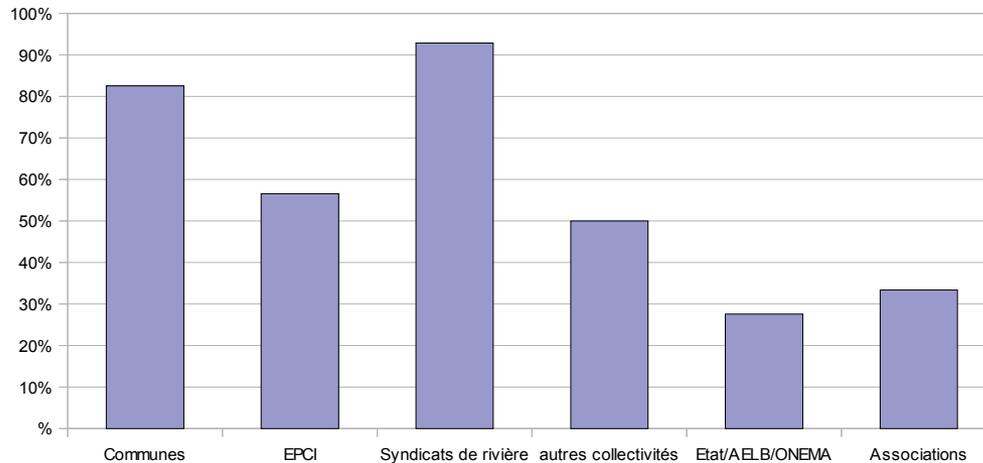
0 5 10 20 Kilomètres
[Scale bar]

Conception : EPTB Vienne, 2015
Sources : BD Carthage, IGN, EPTB Vienne

Organisation des séances par sous bassins

- Public cible : EPCI à FP, syndicats de rivière, services de l'Etat, établissements publics, associations
- Période : octobre 2015 à mai 2016

taux de participation par organisme (par rapport aux invitations)



Déroulement des séances

- Information / explication
- Examen de l'organisation actuelle
- Echanges sur les évolutions envisagées
- Synthèse des positionnements et pistes envisagées

Sujets les plus fréquemment abordés

- Prévention des inondations
- Le financement de la compétence
- Les modalités d'évolution statutaire
- Les conditions de transfert / délégation

Sujets les plus fréquemment abordés

- Prévention des inondations
- Le financement de la compétence
- Les modalités d'évolution statutaire
- Les conditions de transfert / délégation

Échanges sur l'organisation du territoire

- 
- Volonté de différer la réflexion
 - Souhait de maintenir l'organisation actuelle même si elle s'avère imparfaite
 - GEMAPI perçue comme une opportunité pour repenser l'organisation
 - Définition d'un schéma organisationnel partagé et engagement des démarches en faveur de sa mise en oeuvre

Bilan et perspectives

- Réponse à un besoin d'information
- Identification de pistes d'amélioration de l'organisation actuelle
- Contribution à la SOCLE
- Transition via une coordination à envisager
- Poursuite de l'accompagnement des opérateurs

**Merci de
votre
attention**

18 rue Soyouz
Parc ESTER Technopole
87068 Limoges Cedex
Tel : 05 55 06 39 42
www.eptb-vienne.fr